



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION PORTANT SUR
LE FINANCEMENT DU CAMPUS SUD DES METIERS

Assemblée Générale CCI Nice cote d'azur – Consultation électronique
du 18 au 20 mai 2020

Consultation électronique de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Cote d'Azur, telle que prévue aux articles D711-71-1 du Code de Commerce, et 40 du Règlement Intérieur de la CCINCA, débutée le lundi 18 mai à 12h44 et clôturée le mercredi 20 mai à 19h00.

VOTANTS

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, NICOLETTI Pascal - 1^{er} Vice-Président, LACHKAR Laurent - Vice-Président, CHAIX Bernard - Vice-Président, Michel CHEVILLON – Vice-Président, BRUT Karine - Trésorier, GRECH Stéphane - Trésorier adjoint, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, PAUL Fabien - Secrétaire, **Membres du Bureau –**

Mesdames et Messieurs BATEL Claude, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CASTELLANI Maryse, CERAGIOLI Geneviève, COSTAMAGNA Anne, COURTADE Anny, DESJARDINS Philippe, FOURQUIN Frédéric, GABAS Valérie, GAMON Christophe, GASTAUD-DAVID Fabienne, GAUTIER Philippe, GENETELLI Patrick, GUITTARD Cynthia, IPPOLITO Philippe, IVALDI Dominique, KOTLER Jacques, LABAT André, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MANE Jean, , MOULARD Patrick, MOURET Bernard, NIDDAM Ilan, PEGLION Jean-Philippe, PICHARD MAUREL Corinne, PICOLET Lionel, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, SOURAUD Emmanuel, VALENTIN Bruno, VOISIN Thierry, **Membres Elus.**

soit un total de 43 membres titulaires votants sur 57

NON VOTANTS

Monsieur SFECCI Daniel - Vice-Président, **Membre du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, BOVIS Jessica, BREMOND Lydie, CHALEIL Laurence, CHAUMIER Eric, CIPPOLINI Denis, DI NATALE Paul-Marie, ESTIN Max, GINO Bertrand, KLEYNHOFF Bernard, MESSINA Cédric ROUX Robert, SCARAMOZZINO Christine, TEBOUL Thierry, **Membres Elus.**

soit un total de 14 membres titulaires votants sur 57



EXPOSÉ :

Le Campus Sud des Métiers est un projet partenarial porté par la CCINCA qui s'inscrit dans notre projet de mandature CAP 21. Il correspond aux axes prioritaires du gouvernement et des collectivités territoriales dans les domaines de la formation par alternance, du développement économique, du logement pour les jeunes et pour les actifs. Il est inscrit dans le schéma sectoriel Formation Emploi de la CCIR. Ce sera un élément structurant pour les Alpes-Maritimes, la Région PACA et l'Eco Vallée.

VU QUE

Suite aux délibérations de notre Assemblée Générale, notamment celle du 27 novembre 2017, et aux avis du Bureau, nous prenons en compte les éléments suivants :

- La crise sanitaire actuellement vigueur,
- Les retombées économiques pour le territoire et la CCINCA,
- L'incidence prévisible sur le coût de réalisation du projet.

CONSIDERANT QUE :

Le budget d'investissement global du projet est de 84 M€ (accord EPA/CCI/Habitat 06 sur risque pollution inclus pour partie). Pour la partie formation et services aux entreprises, la CCI porte un budget de 69,3M€ dont 41M€ sont financés par ses partenaires qui ont tous délibéré en ce sens.

Ce budget n'intègre pas pour l'instant la révision liée au désamiantage et aux surcoûts de construction provoqués par la pandémie Covid-19, à l'arrêt du chantier et sa reprise en respectant les règles de distanciation et gestes barrière.

	CCINCA			HABITAT 06			TOTAL CAMPUS
en M€	Formation	Services aux Entreprises	Total CCINCA	RSJA	Logements actifs	Total Habitat 06	
Investissement total (TTC)	60,9	8,4	69,3	8,0	6,8	14,8	84,1
Financement par la CCINCA	19,9	8,4	28,3				

L'Assemblée Générale après avoir consulté les éléments transmis par courriel lors de la consultation électronique,

DECIDE

- D'augmenter à 20M€ maximum le recours à l'emprunt pour la CCI et lancer la consultation relative à cet emprunt sur 20 ans auprès des banques, via le GIE CCI Finance, en prévoyant de mobiliser des appels de fonds échelonnés en fonction des besoins liés à la réalisation du projet,
- D'autoriser le Président, après avis du Bureau, à accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation du projet et signer l'ensemble des accords, avenants et documents partenariaux relatifs au projet.



Le Bureau de la CCINCA, en sa qualité d'Autorité délibérante déléguée sur le fondement de l'article 56 dernier alinéa ; article 32 - 5ème alinéa et annexe 6 du Règlement Intérieur a approuvé à l'unanimité cette proposition lors du Bureau du 27 avril 2020

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 57

Votants : 43 (quorum : 29, atteint),

Abstention : 1 Contre : 0

Pour : 42

Cette demande est approuvée à la majorité.

Nice, le 20 mai 2020

Le Président,



Jean-Pierre SAVARINO

